

Mise en œuvre d'une organisation technique et pédagogique adaptés au contexte aquatique au sein du centre des activités nautiques de la côte blanche



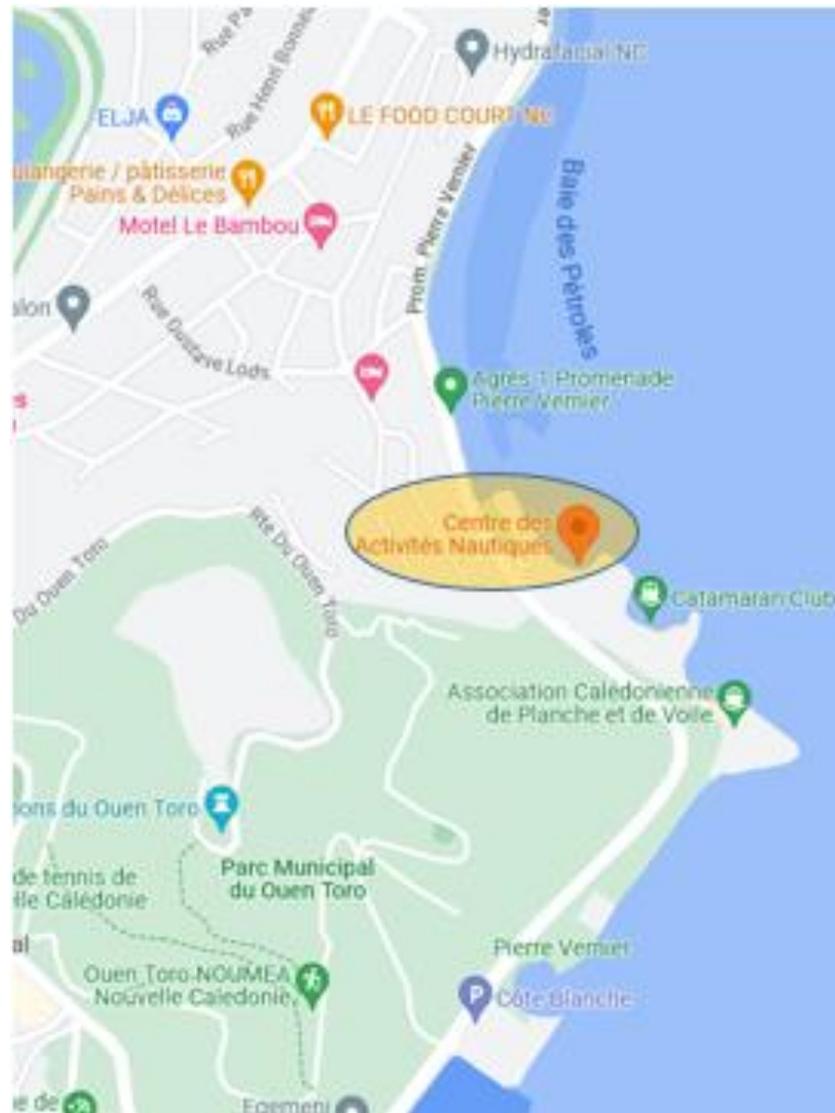
Le Centre des Activités Nautiques



Son positionnement au cœur de la baie de Sainte Marie est idéal pour une pratique tous publics et tous supports. Le centre des activités nautiques s'appuie pour la mise en œuvre de ses activités sur des infrastructures modernes et adaptées à l'accueil du public scolaire, des jeunes à partir de 4 ans jusqu'à l'âge adulte et des publics porteurs d'un handicap.



Plan d'accès au CAN



L'équipe



Les bateaux de sécurité dont 4 semi-rigides



Bateaux de sécurité

Nom	Alimentation	Nombre de places maximale
Alizé (semi-rigide)	essence pure	15
Canella (semi-rigide)	essence pure	14
Anatéa (semi-rigide)	essence pure	9
Moussaillon (semi-rigide)	essence pure	7
Julie	essence pure	7
Rantamplan	mélange	4
Caliméro	mélange	4
Poé	essence pure	4
Uéré	mélange	4 < 350 kg
Zoro	mélange	4 < 350 kg
Titine	mélange	4 < 350 kg
Ida	mélange	4 < 350 kg
Delphine	mélange	4 < 350 kg
Caroline	mélange	4 < 350 kg
Nadia	mélange	4 < 350 kg
Dauphin	mélange	4 < 350 kg
Nautille	mélange	4 < 350 kg
Némo	mélange	4 < 350 kg

Le centre des activités nautiques (CAN) de la province Sud s'adapte au contexte de prévention du « risque requin ». Depuis quatre ans déjà, les moniteurs sont particulièrement sensibilisés à ce risque et sont activement concernés par la sécurité des publics accueillis.

En mars 2023, la structure a pris le soin d'adapter la pédagogie mise en œuvre et ses supports de navigations.

Chaque groupe est encadré par une équipe de moniteurs, diplômés, spécialisés dans les différentes activités nautiques et sont certifiés dans les gestes de premiers secours.

Toute navigation organisée par le CAN est soumise au respect du plan d'organisation de surveillance et de secours du centre, du protocole de surveillance lié au risque requin et des consignes particulières données par le RTQ (Responsable technique Qualifié).

Cette information a pour but de préparer la reprise d'activités nautiques restreintes de circonstance à court, moyen et long terme au centre des activités nautiques.

Cette présentation est axée dans un premier temps sur les mesures qui ont été prises face à la « crise requin ».

L'objectif est, dans un deuxième temps, d'organiser un échange avec les différents acteurs de l'activité scolaire afin d'améliorer toute coopération.

Protocole de surveillance du CAN face au risque requin au sein de la baie de Sainte-Marie

LES MESURES DE SURVEILLANCE

Une surveillance des zones de navigation :

Chaque matin (7h30), une surveillance des zones de navigation est réalisée en bateau à moteur par les éducateurs du CAN.

Le plan d'organisation de surveillance et des secours du CAN :

Il a été modifié récemment pour prendre en compte le risque requin.

Annexe 1 : Extrait du POSS CAN

Une surveillance par le service de la protection du lagon :

Ce service effectue des passages réguliers sur zone en partenariat avec la police municipale. L'objectif est d'observer et de prévenir la présence éventuelle de squales et de contrôler les plaisanciers ou plongeurs qui seraient en infraction : vidage des poissons sur zone ou pêche en réserve.

Des vols ponctuels en drone :

La police municipale réalise des vols ponctuels en drone afin d'observer la surface de l'eau sur la baie de Sainte Marie.

DES MESURES REACTIVES

Une adaptation ou annulation des activités nautiques :

En fonction de la météo (pluie, turbidité de l'eau, signalement récent.) les activités sont adaptées soit par une restriction de la zone d'évolution, soit par une diminution du nombre de supports et une surveillance nautique doublée.

Annexe 2 : zone/nb supports



Que ce soit en école de sport, en stages vacances ou dans l'activité scolaire, les séances d'activités nautiques sont personnalisées en fonction du niveau de chacun. La priorité sera que les stagiaires ne tombent pas à l'eau ou ne dessalent pas : Diminution de la voilure, changement de support plus stable et plus volumineux, la pédagogie technique est simplifiée avec des exercices où l'on retravaille surtout les acquis

Annexe 3 : nav restreinte

L'activité est annulée si besoin. Le centre d'activités nautiques privilégie l'utilisation de supports nautiques limitant les dessalages (catamarans, pirogues, kayak stables, écho 90).

Des mesures immédiates en cas d'alerte au requin :

Depuis 2021, une nouvelle procédure a été mise en place au sein du CAN. A chaque signalement (un requin observé et signalé par autrui) dans les alentours de la baie, le plan d'eau est évacué pendant deux heures (mesure de précaution), en attendant une vérification de contrôle par la police (drone) les pompiers ou de la DSCGR (en bateau).



Annexe 4 : protocole alerte

LES MOYENS MATERIELS

Une communication VHF et téléphonique permanente :

Elle est établie entre tous les éducateurs du CAN et du CIV (centre international de voile (CCN, ACPV, SRC) et du MRCC.

Des panneaux communs d'information province Sud / Ville de Nouméa :

Ces panneaux rappellent nos réglementations respectives, les sanctions qui en découlent et les principes de vigilance vis-à-vis du risque requin. Ils sont positionnés sur des lieux stratégiques et de façon très visible (mises à l'eau, digues, farés et tables sur les îlots) et notamment aux abords de la baie de Sainte Marie.

LES MOYENS HUMAINS

Un encadrement des activités par des éducateurs :

Chaque jour, deux éducateurs, avec l'appui de deux bateaux à moteur adaptés sont responsables de la sécurité générale des enfants en plus des éducateurs qui encadrent les groupes.

Un encadrement formé aux premiers secours : chaque éducateur sportif est diplômé d'état et formé aux premiers secours en équipe (PSE1 recyclé tous les ans) et dispose en permanence sur lui d'une VHF et d'une pharmacie.

LES MESURES PRISES

Un balisage des requins : une cinquantaine de requins ont été balisés par la province Sud. 44 balises hydrophones sont positionnées sur Nouméa, dont 8 de positionnées dans la baie de Sainte Marie (seulement 4% des passages dans la baie de Sainte Marie, majoritairement la nuit ou en début de soirée).

L'interdiction de pêche, de nourrissage ou de rejet de déchet organique : un arrêté du 5 octobre 2020 référence n° 2020/2712 (avec affichage) interdit toute forme de pêche, de nourrissage ou de rejet de déchet organique dans la baie des pétroles (CIV).

LES MESURES ALTERNATIVES D'ACTIVITES AU CAN

Le centre d'activités nautiques propose de la navigation sécurisée sur deux voiliers de 9 mètres (Echo 90). Ces supports de navigation sont associés à de la plaisance sportive et peuvent accueillir jusqu'à 12 personnes chacun incluant le moniteur. Ce voilier insubmersible, plus haut sur l'eau, possède deux quilles pour un lest total de 500Kg ce qui fait de lui un bateau sans dessalage.

Les rotations proposées sont d'une durée de 45 min chacune.

Activités possibles à terre : Beach volley/ atelier sensibilisation environnement/ jeux de cohésion.





PLAN D'ORGANISATION DE SURVEILLANCE ET DES SECOURS (POSS) du Centre des Activités Nautiques (CAN)

Le Plan d'Organisation de surveillance et de Secours (POSS) est un dispositif opérationnel qui est rendu obligatoire par le code du sport (art. A322-13). Il consiste à prévoir les moyens de prévention et l'organisation de surveillance et des secours dans le cadre des activités du CAN. Le présent POSS est affiché, consultable par tous et modifiable chaque fois qu'il en sera nécessaire.

Il est régi par les sources réglementaires :

- Code du sport Article A322-13 et L311-1
- Arrêté jeunesse et sport du 4 mai 1995 pour les activités nées à la pagaie,
- Arrêté jeunesse et sport du 9 février 1998 pour les activités de la voile.

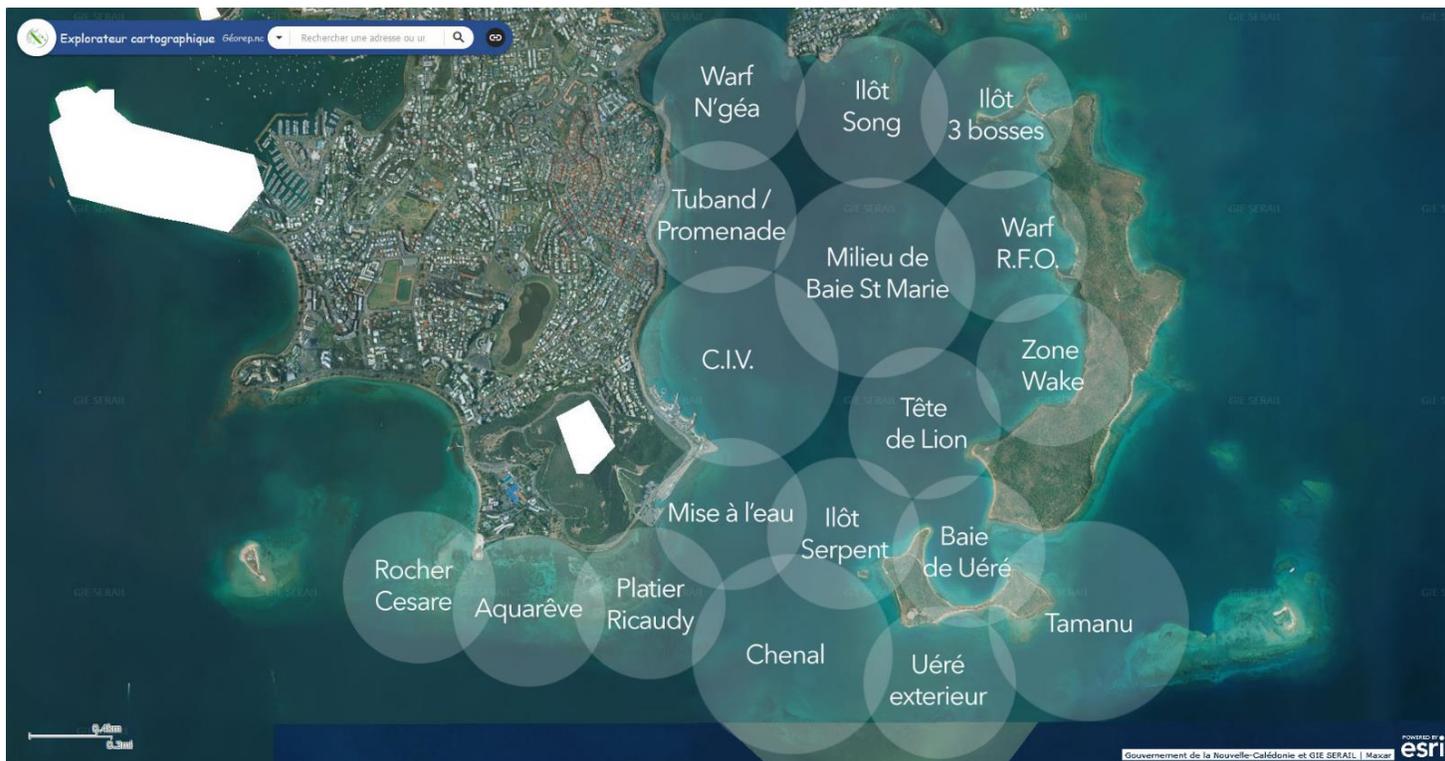
Le Responsable Technique Qualifié (RTQ) est l'élément central des procédures de prévention et de sécurité au Centre des Activités Nautiques.



SOMMAIRE

D) INFORMATIONS GENERALES.....	4		
Organigramme simplifié de la direction de la culture, de la jeunesse et des sports de la province sud	5		
II) LE SITE DE PRACTIQUE :	6		
1) Les caractéristiques générales du milieu de pratique.....	6		
2) Les principaux dangers.....	6		
2.1 Les dangers propres aux activités nautiques en général	6		
2.2 Les dangers spécifiques au site.....	7		
3) Les zones de navigation	7		
III) LA STRUCTURE :	8		
1) Photo de la structure et des locaux.....	8		
2) Les locaux et le matériel de sécurité à terre :	9		
2.1 Flotte de surveillance et d'intervention	9		
2.2 Flotte de pratique sportive.....	9		
2.3 Matériel de sécurité et d'intervention sur la base :	10		
2.4 Stockage des produits dangereux et sécurité des bâtiments	10		
IV) L'ENCADREMENT, SECURITE A TERRE ET SUR L'EAU :	11		
1) Le Responsable Technique Qualifié (RTQ)	11		
1.1 Désignation.....	11		
1.2 Mission du RTQ.....	11		
2) Les ETQ (Encadrent Technique Qualifié) et les moyens de sécurité mis à leur disposition	12		
2.1 Niveau de compétence.....	12		
2.2 Responsabilités	12		
2.3 Réglementation et moyens matériels mis à disposition des ETQ.....	13		
V) DEMARCHE D'APPLICATION DU POSS	15		
VI) APPLICATION DU PLAN D'ORGANISATION DES SECOURS	16		
1) Niveau de gravité des situations	16		
.....	16		
2) Déclenchement du POSS à terre :	17		
3) Déclenchement du POSS sur l'eau :	18		
4) Déclenchement du POSS en cas d'attaque de requin :	19		
VII) LES CAS PARTICULIERS AUX MESURES D'URGENCES	20		
1) Absence d'un pratiquant :	20		
2) Cas d'une personne extérieure au CAN en difficulté sur l'eau :	20		
3) Cas d'une personne noyée retrouvée après quelques temps	20		
4) Incendie :	20		
5) Risque Requins :	20		
6) Consignes d'évacuation :	21		
7) Le Risque d'exposition à la Covid 19 : Mesures spécifiques COVID	21		
7.1 Dispositions concernant une intervention Premiers secours	21		
VIII) INSCRIPTION DETAILLEE DE L'ACCIDENT SUR LE CAHIER DE BORD	23		
IX) LES NUMEROS DE TELEPHONE UTILES :	23		
ANNEXES.....	24		
Annexe 1 : Consignes de sécurité.....	24		
.....	26		
Annexe 2 : ZONES DE NAVIGATION DU CENTRE D'ACTIVITES NAUTIQUES	26		
Annexe 3 : Contenu des boîtes à pharmacie.....	33		
Annexe 4 : Fiche type du cahier de bord de sécurité. (Une fiche par victime)	34		
Annexe 5 : Alertes cyclonique :	35		
Annexe 6 : Alerte tsunami	37		
Annexe 7 : Fiche de prévention incendie pour le responsable de la classe de mer.....	39		

Annexe 2 : Zones de navigations / Réglementation nombre supports



MEMO REGLEMENTATION ENCADREMENT NAUTIQUE

Le nombre maximum d'embarcations ou planches à voile par enseignant est défini par le responsable technique en fonction du niveau des pratiquants, des caractéristiques de l'activité enseignée, de la compétence de l'enseignant, des conditions topographiques, climatiques et météorologiques, des embarcations utilisées et du dispositif de surveillance et d'intervention. *EXTRAIT article A 322-67. Arrêté 28 février 2008 CODE DU SPORT*

ACTIVITE	TX D'ENCADREMENT		SOURCES	
 	  	Le nombre de support maximum par encadrant :	Article A 322-67 du code du sport	
		Pratiquants de plus de 12 ans		15 supports
		3 enfants de moins de 12 ans =		10 supports
		3 enfants de moins de 8 ans =		7 supports
SUPPORT KAYAK 	Le nombre maximum de personnes encadrées ne pas excéder 16 personnes par cadre . Le CAN : 12 embarcations maximum		Article A 322-48 du code du sport	

annexe 1

Navigation restreinte

Fondamentaux

- Régler et adapter le matériel pour une navigation en sous puissance.
- Organiser une navigation stagiaire en surveillance binôme.
- Diminuer dans la mesure du possible le nombre d'embarcation sur l'eau.
- Resserrer la flotte.
- Interdire la baignade et dessalage volontaire.

- Réduire le parcours en fonction du niveau technique.
- Alléger les objectifs techniques.

Malgré tout, en cas de dessalage, embarquer les enfants sur la sécu et ressaler l'embarcation.

Scolaire

Changer de support dans la mesure du possible, (exemple: PAV = kayak, Eco)

Signal requin

Contactez le MRCC (Appeler le 16)
Pompier (Appeler le 18)
(Lieu / espèce / enjeux)

Zones nautiques à enjeux

Zones éloignées de toutes activités / ilots

Principe de PRÉCAUTION

- Levée de doute
- Évacuation du plan d'eau et interdiction temporaire



Information VHF 16



Mise en place et diffusion de procédures de "signalement" et "d'attaque" requin

Si pendant la levée de doute, l'animal est non revu ou espèce inoffensive :

→ **Alerte déclinée**

Réouverture plage mais la baignade reste déconseillée



Si dans les 2h, l'animal est revu et requin bouledogue/tigre :

→ **Alerte confirmée**

Arrêté interdiction baignade jusqu'à nouvel ordre








Les activités nautiques adaptées au contexte



ECHO 90 : Un équipage où chacun connaît son rôle afin de naviguer en cohésion et atteindre le même objectif.

Navigation sécurisée sur deux voiliers de 9 mètres. Ces supports de navigation sont associés à de la plaisance sportive et peuvent accueillir jusqu'à 12 personnes, chacun incluant l'éducateur et ou le professeur. Ce voilier insubmersible, plus haut sur l'eau, possède deux quilles pour un lest total de 500Kg ce qui fait de lui un bateau qui ne dessale pas. L'objectif de l'activité Echo 90 est de découvrir ou se perfectionner à la navigation en équipage sur un bateau appelé « quillard ». Les élèves apprennent entre autre à gérer la préparation et le rangement du bateau, départ-appontage, gréer-dégréer, les différentes actions de matelotage, la prise de coffre, à effectuer une prise de ris, se repérer sur une carte marine, acquérir un sens marin . (ce support est priorisé pour le public en situation de handicap)



VA'A : Sport collectif traditionnel alliant esprit d'équipe et performance physique.

Le traditionnel Va'a du type V12 peut, comme son nom l'indique, accueillir 12 élèves. Ce bateau est très stable, il ne chavire pas du fait de sa conception et est insubmersible. Cette activité est sécurisée par un éducateur avec un bateau semi-rigide d'une capacité 15 personnes pouvant donc accueillir la totalité de l'équipage. Ce sport développe des compétences dans l'esprit d'équipe, la coordination individuelle et collective ainsi que l'apprentissage du dépassement de soi. Vecteur de réussites collectives, il est le pilier traditionnel du sport nautique en Nouvelle-Calédonie et est inscrit en épreuve pour le baccalauréat. La Navigation peut se faire dans un périmètre délimité et restreint.



KAYAK et KAYAK POLO : Sport individuel ou collectif, une expérience pédagogique favorisant le développement de la coordination et la compréhension de l'environnement.

L'activité Kayak est conçu pour les enfants de 8 à 17 ans, mettant l'accent sur un apprentissage sécurisé. Nous sélectionnons des kayaks stables, auto-videurs et insubmersibles, adaptés aux participants. L'activité, sous la supervision d'un éducateur, se déroule autour du Centre d'Activités Nautiques (CAN) dans une zone délimitée et surveillée, suivant le principe de "navigation restreinte" (voir Annexe 3).

Les zones de navigation proposées sont détaillées ci-dessous.

Moyens d'interventions



- Toutes les activités sont encadrées par un moniteur diplômé dans les activités nautiques et formé aux premiers secours en équipe.
- Les moniteurs disposent d'un bateau de sécurité à moteur pour intervenir et sont équipés d'un moyen de communication.
- La sécurité générale des groupes sur l'eau et à terre est assurée par deux personnes qualifiées qui disposent chacune d'un bateau de sécurité de 6m50

Zones de navigation en kayak

Zone 1: Navigation apprentissage

→ Exercices de sécurité, jeux, défis, courses aux bouées.

Zone 2: Navigation bassin nautique

→ Jeux de balle, kayak polo. Initiation sécurisée.

Zone 3: Navigation en baies du CIV

→ Travail d'endurance et découverte des baies du centre international de voile. (dans les 100 mètres du bord)

Sous réserve de conditions météo très favorables.



Echanges pédagogique sur les créneaux Scolaire



But : Echange pédagogique en vue d'améliorer la coopération entre éducateurs (EPS/CAN) avec les professeurs d'EPS qui choisissent une activité nautique dans leur domaine de compétence.

Objectif : Faciliter l'activité, améliorer l'acte pédagogique et logistique en harmonisant les fondamentaux.

Avantages : Améliorer les savoirs faire et les savoirs être des jeunes.

- Améliorer les relations et la coopération entre les élèves.
- Améliorer la prise en charge de l'outil pédagogique et donc moins d'usure et d'entretien.
- Valoriser l'engagement des jeunes et la prise de responsabilité.

Moyens : Echanges semestriel :

Fils conducteur et contenu :

-Les fondamentaux d'accueil, de savoir être, de législation, de logistique/préventions et de contenu pédagogique.